

Une voix: Il veut nommer encore un groupe d'études.

L'hon. M. Flemming: Il n'y aurait pas besoin de groupe d'études. Jusqu'à l'arrivée du gouvernement actuel au pouvoir, nous n'avions jamais entendu parler de groupes d'études. La première chose qu'il a faite a été d'en nommer.

Une voix: Remettez-vous ça!

M. McGrath: Il en a même désigné un pour les phoques.

L'hon. M. Flemming: Les services d'experts-conseils accompliraient un bon travail, à mon avis, et il n'y aurait pas besoin de toute cette prolifération de bureaucrates. Pourquoi, si je puis poser la question, le gouvernement veut-il créer cinq nouveaux ministères par décret du conseil quand il a déjà des ministres sans portefeuille qui ne peuvent pas dormir la nuit? Qu'est-ce qui ne va pas?

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Il nous faut d'autres groupes d'études.

L'hon. M. Flemming: Monsieur le président, je m'oppose à toute mesure de cette nature destinée à instituer de nouveaux ministères. J'ai déjà dit qu'à mon avis tout ce qui intervient dans les mécanismes de l'État, qui y ajoute ou en retire quelque chose, est un assaut contre la constitution du pays. Ce ne devrait jamais être permis à moins que le Parlement n'y consente. Voilà pourquoi je dis qu'il ne faudrait jamais adopter ce bill. Je me rends bien compte que les députés ministériels en préconiseront l'adoption; mais un jour—et j'espère que ce jour n'est pas trop loin—ils devront en rendre compte au peuple canadien parce que c'est mal. C'est mal que de créer tous ces ministères et de faire tout cela à l'encontre de la constitution du pays. Il ne faut pas ajouter aux fonctions énoncées dans la constitution sans d'abord obtenir l'approbation du Parlement.

L'hon. M. Côté: C'est exactement là qu'est le bill en ce moment: devant le Parlement.

L'hon. M. Flemming: Je voudrais vous signaler une autre question, monsieur le président. J'estime que le gouvernement ne devrait pas présenter de telles mesures à la Chambre sans que les ministres responsables donnent tout d'abord au Parlement une idée des dépenses qu'elles entraîneront. Mais cette direction collégiale que forme le gouvernement n'y songe jamais. Ce sont les pauvres contribuables, c'est-à-dire vous, moi et tous les autres Canadiens, qui payeront le note. Chaque mois le gouvernement retient l'argent sur nos émoluments. Personne ne songe aux contribuables. Pourquoi le gouvernement ne dit-il pas: «Ceci coûtera un million de dollars par an» ou quelque chose d'analogue. Jamais nos gouvernants ne songent à faire cela. Ils ne se préoccupent pas des contribuables. La seule chose qui les intéresse, c'est de confier encore plus de postes à davantage de bureaucrates et de rester eux-mêmes en place pour toujours.

Des voix: Oh, Oh!

Une voix: De grâce, pas de chevaux sur les feuilles de paie.

[L'hon. M. Flemming.]

L'hon. M. Flemming: J'ai dit que j'allais signaler certaines choses au comité. Le gouvernement ne dit pas combien quelque chose va coûter. En règle générale, aucun ministre qui présente une proposition, sauf le ministre des Finances, ne donne à la Chambre une idée de ce qu'elle va coûter. Cela ne vient jamais à l'idée du gouvernement. Peu lui importe combien on déduit des chèques de paie des contribuables.

Je soutiens, monsieur le président, que l'accroissement de ces coûts inquiète fort les contribuables qui en souffrent. Non seulement y a-t-il inflation et augmentation du coût de la vie, mais le montant net du chèque de paie, qui sert à l'achat de l'essentiel, décroît graduellement.

• (9.00 p.m.)

Le gouvernement devrait donner l'exemple à cet égard, mais il ne le fait pas. Il est grand temps qu'il se réveille. Les travailleurs s'inquiètent de plus en plus de la diminution graduelle de leur salaire net à cause de l'augmentation progressive des impôts déduits à la source. Pour ma part, je ne crois pas que tout le monde préfère voir l'État se charger de dépenser son argent. J'appartiens à un groupe de gens qui estiment qu'à titre d'individus, ils devraient avoir la responsabilité de s'occuper de leurs besoins et que le gouvernement ne devrait pas tout prendre en impôts et consentir ensuite divers petits avantages selon la situation de chacun.

Je veux souligner certaines dispositions de l'article 14. Il donne au gouvernement l'autorité et le moyen de créer, de poursuivre, de modifier, de changer et de terminer. Ainsi, il peut commencer en mars et terminer en mai s'il le veut. Il n'y a personne à consulter, et personne ne peut l'en empêcher. Voilà le genre de pouvoir que le gouvernement demande. Il ne devrait pas le faire. Je suis surpris de voir le gouvernement présenter un article de ce genre, même si je ne devrais pas l'être. Il donne à l'administration et au gouvernement des pouvoirs extraordinaires. Ils pourraient modifier la vie de nombre de gens, s'ils le voulaient, et les représentants du peuple—c'est-à-dire nous qui sommes les seuls porte-parole du peuple sur ces questions, les seuls à pouvoir nous prononcer en leur nom et qui constituons leur seule chance de se faire entendre—sont privés du droit d'intervenir; le gouvernement se propose d'abolir cette protection. Le premier ministre a l'intention d'établir ces nouveaux départements et c'est seulement un exemple de ce qui se passe jour après jour.

M. le président: A l'ordre. Je regrette beaucoup d'interrompre le député, mais je voudrais l'avertir ainsi que le comité que son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

Une voix: C'est le meilleur de la bande là-bas.

L'hon. M. Basford: Ses propos sont insensés, alors il peut aussi bien continuer.

L'hon. M. Flemming: Monsieur le président, on peut me reprocher bien des choses, mais on ne devrait pas me reprocher l'incompréhension du ministre. S'il ne peut rien comprendre, on ne peut m'en faire le reproche.

Des voix: Bravo!